

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, M. FOURNIER, Y. DUMAS, L. JACQUEMET, Michèle GALLET, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA, M. CHALENDAR

Absents excusés : G. MASRARI, C. TOWNSEND, A. NEUSSER, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : D. GANNE, V. KRYK

Procurations: A. NEUSSER à J. DIZERENS, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire, E. RABOT, adjointe administrative

11. Convention avec le centre socioculturel Les Libellules dans le cadre du festival « Tôt ou T'Arts »

Le festival « Tôt ou tard » se déroule du 12 avril au 30 juin 2024.

Ce festival des arts de la rue, porté par le centre socioculturel Les Libellules de Gex, est devenu une habitude dans le pays de Gex. Il vise à créer du lien social sur le territoire et favoriser la rencontre entre générations, grâce à des animations originales et de proximité, accessibles à l'ensemble de la population.

Ornex fait le choix de participer à ce festival et fait partie des communes qui accueillent un spectacle dans l'objectif de contribuer à la vie culturelle du territoire.

C'est d'ailleurs Ornex qui ouvrira cette année le festival, le 12 avril, avec un spectacle de 45 minutes, dans la cour de l'école des bois à 19h30, qui s'intitule « Jonglage » interprété par la Compagnie « Si j'y Suis ».

Le coût pour la commune, conformément au projet de convention ci-joint est de 1200€ TTC.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le projet de convention ci-annexé et autoriser le Maire ou son/sa représentant(e) à la signer
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2024.

Fait à Ornex, le 25 mars 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024
Affiché le : 28 mars 2024

Willy DELAVENNE
2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.